



---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateurs de produit**

Nom du produit : Hydrogénosulfite de sodium  
Code Produit : 20 497 1000 – Educachim  
970 035 - Sciencéthic  
Marque : Educachim  
No.-Index : 016-064-00-8  
UFI : E852-C6RD-199T-TYPP  
No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH  
voir paragraphe 3.  
No.-CAS : 7631-90-5

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances  
Utilisations déconseillées : Ce produit n'est pas destiné à l'usage des consommateurs.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société :** **SCIENCETHIC**  
32 ROUTE DE ROUEN  
27930 NORMANVILLE  
02 32 23 02 30  
jecontacte@sciencethic.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Toxicité aiguë, (Catégorie 4) H302: Nocif en cas d'ingestion.  
Irritation oculaire, (Catégorie 2) H319: Provoque une sévère irritation des yeux.



## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger aucun(e)

Conseils de prudence aucun(e)

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Synonymes : Sodium hydrogensulfite

Formule : NaHSO<sub>3</sub>

Poids moléculaire : 104,06 g/mol

Composant	Classification	Concentration
<b>Hydrogénosulfite de sodium</b>		
No.-CAS	7631-90-5	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; H302, H319
No.-CE	231-548-0	
No.-Index	016-064-00-8 *	

\*Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, ou le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

##### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

##### En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

##### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

##### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de soufre

Oxydes de sodium

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### **5.4 Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'élimination, voir section 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de stockage**

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Ne pas entreposer près des acides.

Sensible à l'air et à l'humidité.

### Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 13: Substances solides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Hydrogénosulfite de sodium	7631-90-5	VME	5 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
	Remarques	Valeurs limites indicatives		

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

##### Protection du corps

vêtements de protection

##### Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) État physique	solide
b) Couleur	blanc
c) Odeur	Donnée non disponible
d) Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: 300 °C
e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
f) Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
h) Point d'éclair	Donnée non disponible
i) Température d'auto-inflammation	Non applicable
j) Température de décomposition	Donnée non disponible
k) pH	4,3 à 10 g/l
l) Viscosité	Viscosité, cinématique: Donnée non disponible Viscosité, dynamique: Donnée non disponible
m) Hydrosolubilité	env.42 g/l à 20 °C - complètement soluble
n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable pour les substances inorganiques
o) Pression de vapeur	Donnée non disponible
p) Densité	1,348 gcm <sup>3</sup> à 20 °C - OCDE ligne directrice 109
Densité relative	

- q) Densité de vapeur relative Donnée non disponible
- r) Caractéristiques de la particule Donnée non disponible
- s) Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.
- t) Propriétés comburantes non

## 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :  
Acides

### 10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, Acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

#### Toxicité aiguë

Oral(e): Donnée non disponible

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 1.540 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 1.540 mg/kg

(Méthode de calcul)

Symptômes: Symptômes possibles: , irritations des muqueuses

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 5,5 mg/l - poussières/brouillard

(OCDE ligne directrice 403)

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite

DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 402)

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

(OCDE ligne directrice 404)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Mélange provoque une sévère irritation des yeux.

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

(par analogie aux composés similaires)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.

Espèce: Rat

Résultat: négatif

Remarques: (ECHA)

#### **Cancérogénicité**

Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **11.2 Information supplémentaire**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système

endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle et femelle - Oral(e)

Remarques: (ECHA)

sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine, douleurs à la poitrine

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Composants

### Hydrogénosulfite de sodium

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 1.540 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 1.540 mg/kg

(Méthode de calcul)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 5,5 mg/l - poussières/brouillard

(OCDE ligne directrice 403)

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite

DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 402)

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

(OCDE ligne directrice 404)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

(par analogie aux composés similaires)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Espèce: Rat - mâle

Résultat: négatif

Remarques: (ECHA)

### **Cancérogénicité**

Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Mélange**

Toxicité pour les poissons	Essai en statique CL50 - <i>Leuciscus idus</i> (Ide) - > 215 - < 464 mg/l - 96 h Remarques: (ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Potassium sulphite
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie ) - 89 mg/l - 48 h Remarques: (ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Disulfite de disodium
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - <i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes) - 43,8 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201) Remarques: (ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Disulfite de disodium
Toxicité pour les bactéries	Essai en statique CE50 - boue activée - > 1.000 mg/l - 3 h (OCDE Ligne directrice 209) Remarques: (ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium sulfite
Toxicité pour les	Essai en dynamique NOEC - <i>Danio rerio</i> (poisson zèbre) - >= 316

poissons(Toxicité chronique) mg/l - 34 jr (OCDE Ligne directrice 210)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques(Toxicité chronique) Essai en semi-statique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie ) - > 10 mg/l - 21 jr (OCDE Ligne directrice 211)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable pour les substances inorganiques

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### Composants

##### Hydrogénosulfite de sodium

Toxicité pour les poissons Essai en statique CL50 - Leuciscus idus(Ide) - > 215 - < 464 mg/l - 96 h  
Remarques: (ECHA)  
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Potassium sulphite

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 89 mg/l - 48 h  
Remarques: (ECHA)  
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Disulfite de disodium

Toxicité pour les algues Essai en statique CE50r - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 43,8 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)  
Remarques: (ECHA)



#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

##### **Information supplémentaire**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

##### **Autres réglementations**

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à directive 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Texte complet pour phrase H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

## **Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## **Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sciencéthic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.